



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mars 2025
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante-treizième réunion plénière

Genève, 16-18 juin 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-treizième réunion plénière

La réunion plénière s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 16 juin 2025 à 9 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Orientations stratégiques pour les travaux des organismes de statistique.
3. Statistiques sur les migrations et la mobilité humaine.
4. Faire face à l'utilisation abusive des données et à la désinformation.
5. Changements et innovations dans la réalisation d'enquêtes.
6. Coordination des activités statistiques internationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe :
 - a) Résultats des examens approfondis récemment réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens ;
 - b) Sujets d'examen approfondis en 2025 et 2026 ;
 - c) À mi-chemin de l'échéance de 2030 : enseignements tirés de la fourniture de statistiques pour le suivi des ODD ;
 - d) Statistiques relatives au vieillissement.
7. Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle.
8. Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence :
 - a) Recommandations pour le cycle de 2030 des recensements de la population et des habitations ;
 - b) Mesure de la cohésion sociale ;
 - c) Données administratives sur les groupes difficiles à atteindre ;
 - d) Lignes directrices sur la mesure du bien-être ;
 - e) Guide de la déontologie dans les organismes de statistique modernes ;



- f) Mise à jour du modèle générique du processus de production statistique ;
 - g) Charte pour l'utilisation de logiciels open source ;
 - h) Guide pratique des changements dans la classification des biens et services utilisée dans l'indice des prix à la consommation ;
 - i) Les données détenues par le secteur privé.
9. Programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe :
 - a) Rapports sur les travaux de la Conférence des statisticiens européens, de son Bureau et de ses équipes de spécialistes ;
 - b) Questions découlant des sessions de 2025 de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe ;
 - c) Documents concernant la planification du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe ;
 10. Élection du Bureau de la Conférence des statisticiens européens.
 11. Questions diverses.
 12. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

II. Annotations

La soixante-treizième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens est organisée conformément aux Règles régissant les travaux de la Conférence et de son Bureau (ECE/CES/2019/2). Elle se tiendra à Genève du 16 juin à 9 h 30 au 18 juin à 12 h 30. La réunion aura lieu en présentiel.

Des services d'interprétation simultanée en anglais, français et russe seront assurés. La réunion se déroulera juste avant la réunion du Comité des statistiques et de la politique statistique (CSPS) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui se tiendra dans l'après-midi du 18 juin et le 19 juin 2025.

Le calendrier et les autres documents de la réunion seront publiés sur le site Web de la Conférence (<https://unece.org/statistics/events/CES2025>).

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire et le calendrier prévisionnel ont été arrêtés par le Bureau de la Conférence à sa réunion de février 2025. L'ordre du jour provisoire est présenté à la Conférence pour approbation.

2. Orientations stratégiques pour les travaux des organismes de statistique

En février 2025, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a décidé que le débat sur les orientations stratégiques à la réunion plénière de la Conférence serait axé sur l'évolution des fonctions des organismes nationaux de statistique (ONS) et leur avenir. Le point de départ du débat sera le document du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle concernant l'avenir des ONS et les travaux de l'équipe spéciale des nouvelles fonctions des ONS.

3. Statistiques sur les migrations et la mobilité humaine

Le Bureau a inscrit cette question à l'ordre du jour de la réunion plénière sur la base des résultats d'une consultation électronique avec tous les membres de la Conférence. L'objectif est d'informer les participants à propos des travaux en cours et des progrès réalisés

dans ce domaine. Le débat sera animé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Une discussion plus approfondie est prévue en 2026, lorsque les résultats des travaux des deux équipes spéciales actives dans ce domaine seront disponibles.

Les technologies modernes de communication et la commodité accrue des voyages facilitent les migrations temporaires, ce qui soulève de nouveaux défis en matière de mesure. Les participants à la séance examineront comment les systèmes statistiques nationaux progressent dans l'utilisation des données administratives, l'intégration de différentes sources et l'exploitation de nouvelles sources de données (telles que les médias sociaux, la téléphonie mobile et l'imagerie satellite) pour mesurer les migrations. La séance permettra également de mieux comprendre comment mesurer des types de migration particuliers, tels que la mobilité temporaire de la main-d'œuvre, les mouvements des demandeurs d'asile et des réfugiés, et les situations des migrants sans papiers.

4. Faire face à l'utilisation abusive des données et à la désinformation

Ce thème a été retenu par le Bureau en février 2025 pour examen à la réunion plénière de la Conférence, compte tenu des résultats d'une consultation de l'ensemble des membres de la Conférence par voie électronique. Le Canada et la Norvège présideront les débats.

Le quatrième principe fondamental de la statistique officielle stipule que les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques. Ces dernières années, le nombre et la diversité des canaux d'information se sont accrus, tout comme les cas de désinformation et d'utilisation abusive des statistiques. Dans le même temps, les organismes de statistique visent à jouer un rôle plus important en tant qu'intendants des données nationales. La nécessité de lutter contre la désinformation et l'utilisation abusive des statistiques officielles s'est donc accrue en raison de l'ampleur du problème et des attentes en matière d'intervention.

La Conférence étudiera les différentes pratiques nationales employées pour faire face à ces situations et définir une stratégie réaliste pour l'organisme de statistique. Il s'agira de s'appuyer sur les orientations définies et les débats menés au sein de la Conférence sur l'intendance des données, la valeur des statistiques officielles, les stratégies de communication et la culture statistique, car tous ces sujets touchent aux moyens de lutter contre l'utilisation abusive des statistiques officielles et la désinformation.

5. Changements et innovations dans la réalisation d'enquêtes

Ce thème a été retenu par le Bureau en février 2025 pour examen à la réunion plénière de la Conférence, compte tenu des résultats d'une consultation de l'ensemble des membres de la Conférence par voie électronique. La séance sera présidée par les Pays-Bas.

Les organismes statistiques subissant une pression sur les coûts et faisant face à une baisse des taux de réponse, il devient de plus en plus important de mettre en place des stratégies de contact et de coopération efficaces pour la collecte de données d'enquête. Des approches et des stratégies innovantes centrées sur le répondant, privilégiant la collaboration et simplifiant les tâches du répondant grâce à une optimisation du questionnaire, peuvent améliorer les taux de réponse et accroître la participation à l'enquête. Avec une nouvelle politique de gestion des contacts, on pourrait associer davantage les institutions locales et les organisations de la société civile et fournir aux répondants des appareils intelligents, comme cela a été fait dans le cadre d'expériences sur les statistiques citoyennes.

La Conférence examinera l'expérience récemment acquise en matière de changements et d'innovations dans la réalisation d'enquêtes par les organismes nationaux de statistique. Les travaux connexes menés par le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle sont un point départ pour les débats.

6. Coordination des activités statistiques internationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe

a) Résultats des examens approfondis récemment réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens

La Conférence sera invitée à approuver les résultats de quatre examens approfondis menés par son Bureau depuis la précédente réunion plénière de la Conférence : « Comment rester pertinents en fournissant des produits qui répondent aux besoins des utilisateurs ? » (ECE/CES/2025/10) et « Microdonnées administratives pour les statistiques relatives au climat, à l'énergie et à l'environnement » (ECE/CES/2025/11), en octobre 2024 ; « À mi-chemin de l'échéance de 2030 : enseignements tirés de la fourniture de statistiques pour le suivi des ODD » (ECE/CES/2025/12) et « Statistiques liées au vieillissement » (ECE/CES/2025/13), en février 2025. Ces examens sont des outils de coordination importants pour la prise en compte des questions stratégiques et nouvelles.

b) Sujets d'examens approfondis en 2025 et 2026

La Conférence sera invitée à confirmer les thèmes des examens approfondis pour 2024 et 2025, choisis par le Bureau d'après les résultats d'une consultation menée par le secrétariat de décembre 2024 à janvier 2025 par voie électronique auprès des pays et organisations internationales membres de la Conférence (ECE/CES/2025/22).

c) À mi-chemin de l'échéance de 2030 : enseignements tirés de la fourniture de statistiques pour le suivi des ODD

La Conférence débattera de l'examen approfondi des enseignements tirés de la fourniture de statistiques pour les objectifs de développement durable (ODD), sur la base d'un document établi par la Pologne. Il est ressorti de l'examen approfondi qu'il fallait renforcer la collaboration entre les pays et les organisations internationales, et des mesures concrètes ont été recommandées pour relever les défis recensés en matière de fourniture de statistiques pour les ODD. La discussion portera sur la manière dont ces recommandations pourraient être appliquées.

d) Statistiques relatives au vieillissement

La Conférence discutera de l'examen approfondi des statistiques relatives au vieillissement, sur la base d'un document établi par le Portugal et la CEE. À la suite de cet examen, le Bureau de la Conférence a décidé de créer une équipe spéciale chargée des indicateurs pour le nouveau cadre de suivi de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Le débat mené par la Conférence permettra de recueillir des contributions utiles aux travaux de cette équipe spéciale.

7. Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle

Le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle a été créé afin d'orienter l'évolution stratégique des modes de production de la statistique officielle. La Conférence a fermement appuyé les travaux du Groupe, approuvé la vision d'ensemble et la stratégie adoptées en vue de moderniser la statistique officielle et demandé au Groupe de présenter des rapports annuels à sa réunion plénière.

Le Groupe soumettra à la Conférence pour approbation le rapport annuel sur ses travaux, y compris les résultats des récents projets de modernisation de la statistique (ECE/CES/2025/14/Add.13). Il fera également part de ses plans concernant la suite des travaux.

8. Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence

Sept documents devraient être soumis à la Conférence pour approbation à sa réunion plénière de 2025, et deux devraient l'être pour information.

a) Recommandations pour le cycle de 2030 des recensements de la population et des habitations

Tous les dix ans, la Conférence publie un ensemble de recommandations en vue d'aider les pays à effectuer les recensements de la population et des habitations. En 2021, le Bureau de la Conférence a approuvé le plan de travail, selon lequel 13 équipes spéciales relevant du Groupe directeur des recensements de la population et des habitations ont élaboré les Recommandations pour le cycle de 2030 des recensements de la population et des habitations.

Le Bureau a examiné le projet de recommandations à sa réunion de février 2025 et a décidé de l'envoyer pour consultation électronique à tous les membres de la Conférence. Si la consultation donne des résultats positifs, les Recommandations seront présentées à la réunion plénière de 2025 de la Conférence pour approbation (ECE/CES/2025/1).

b) Mesure de la cohésion sociale

En octobre 2023, le Bureau de la Conférence a créé l'Équipe spéciale de la cohésion sociale et l'a dotée d'un mandat d'un an pour : i) collecter des informations sur les questions de l'enquête et d'autres données que les organismes de statistique utilisent pour concrétiser et quantifier certaines dimensions de la cohésion sociale ; ii) recenser les bonnes pratiques de mesure et les lacunes dans les données, envisager des avancées potentielles dans le contenu de l'enquête et fournir des informations sur la cohésion sociale parmi les sous-groupes de la population.

Le Bureau a examiné le projet de rapport sur la mesure de la cohésion sociale à sa réunion d'octobre 2024 et a décidé de l'envoyer pour consultation électronique à tous les membres de la Conférence. Si la consultation donne des résultats positifs, le document sera présenté à la réunion plénière de 2025 de la Conférence pour approbation (ECE/CES/2025/3).

c) Données administratives sur les groupes difficiles à atteindre

En octobre 2023, le Bureau de la Conférence a créé l'Équipe spéciale des groupes difficiles à atteindre dans les sources administratives afin d'étudier les différents types de groupes difficiles à atteindre et les moyens d'améliorer l'accès à ces groupes dans les sources administratives. L'Équipe spéciale a défini des principes de base pour l'amélioration de l'accès à certains groupes concernés par les politiques, tels que les personnes handicapées, les migrants, les minorités ethniques, les sans-abri, les enfants et les personnes âgées.

Le Bureau a examiné le projet de rapport sur les données administratives concernant les groupes difficiles à atteindre à sa réunion de février 2025 et a décidé de l'envoyer pour consultation électronique à tous les membres de la Conférence. Si la consultation donne des résultats positifs, le document sera présenté à la réunion plénière de 2025 de la Conférence pour approbation (ECE/CES/2025/4).

d) Lignes directrices sur la mesure du bien-être

En octobre 2023, le Bureau de la Conférence a créé l'Équipe spéciale de la mesure du bien-être en la chargeant d'élaborer des lignes directrices pour les pays qui produisent ou envisagent de produire des indicateurs de bien-être multidimensionnels. Ces lignes directrices couvrent les méthodes de calcul, les entraves à la mesure, les sources de données, ainsi que la diffusion et la communication des mesures de bien-être.

Le Bureau a examiné le projet de lignes directrices sur la mesure du bien-être à sa réunion de février 2025 et a décidé de l'envoyer pour consultation électronique à tous les membres de la Conférence. Si la consultation donne des résultats positifs, les lignes directrices seront présentées à la réunion plénière de 2025 de la Conférence pour approbation (ECE/CES/2025/5).

e) Guide de la déontologie dans les organismes de statistique modernes

Depuis 2023, l'Équipe spéciale de la déontologie du groupe « Capacités et communication » du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle travaille à l'élaboration d'un guide déontologique. Cet ouvrage est conçu pour aider les dirigeants des organismes nationaux de statistique en leur proposant des suggestions pratiques pour gérer les dilemmes déontologiques potentiels sur le lieu de travail. Il fournit également des conseils sur la mise en application de la gestion de la déontologie au sein des organisations et sur la communication des avantages d'une bonne éthique des données à une variété de parties prenantes.

Le Bureau a examiné le projet de guide de la déontologie dans les organisations statistiques modernes à sa réunion de février 2025 et a décidé de l'envoyer pour consultation électronique à tous les membres de la Conférence. Si la consultation donne des résultats positifs, le document sera présenté à la réunion plénière de 2025 de la Conférence pour approbation (ECE/CES/2025/7).

f) Mise à jour du modèle générique du processus de production statistique

Le Modèle générique du processus de production statistique décrit et définit un ensemble de processus opérationnels nécessaires à la production de statistiques officielles. Le Modèle a été mis au point pour la première fois en 2008, puis actualisé à plusieurs reprises pour tenir compte des expériences des nouveaux utilisateurs et de l'évolution du contexte économique. La mise à jour actuelle, la version 5.2, a été établie d'après les observations reçues lors d'une première consultation des membres de la Conférence en 2023. Ce retour d'information a été examiné par une équipe spéciale, qui a appliqué les enseignements qui en découlaient.

Le Bureau a examiné le projet de version 5.2 du Modèle générique du processus de production statistique à sa réunion de février 2025 et a décidé de l'envoyer pour consultation électronique à tous les membres de la Conférence. Si la consultation donne des résultats positifs, le document sera présenté à la réunion plénière de 2025 de la Conférence pour approbation (ECE/CES/2025/8).

g) Charte pour l'utilisation de logiciels open source

Le thème des logiciels open source a été examiné à la session plénière de 2023 de la Conférence. Le Bureau a ensuite demandé au Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle de travailler sur les défis liés à l'adoption des logiciels open source. L'équipe du Groupe de haut niveau a élaboré la charte sur ces logiciels, qui comprend une série de principes et une déclaration fondamentale constatant que ces logiciels peuvent jouer un rôle important dans la production de statistiques officielles. Les principes s'appuient sur les principes du système statistique européen pour les logiciels open source et sont adaptés au contexte mondial.

Le Bureau a examiné le projet de charte sur les logiciels open source à sa réunion de février 2025 et a décidé de l'envoyer pour consultation électronique à tous les membres de la Conférence. Si la consultation donne des résultats positifs, le document sera présenté à la réunion plénière de 2025 de la Conférence pour approbation (ECE/CES/2025/9).

h) Guide pratique des changements dans la classification des biens et services utilisée dans l'indice des prix à la consommation

Le Groupe directeur des indices des prix à la consommation a été créé en février 2017 pour guider les travaux de la Conférence sur ces indices. Au début de 2024, faisant suite aux demandes de pays, le Groupe directeur a décidé d'élaborer des orientations sur l'application de changements dans la classification des biens et services dans l'indice des prix à la consommation (IPC) découlant de la mise à jour importante de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) adoptée par la Commission de statistique de l'ONU en 2018.

Le document intitulé « Changes in the classification of goods and services in the CPI - a practical guide » (Les changements dans la classification des biens et services dans l'IPC – un guide pratique) est présenté à la session plénière de la Conférence pour information.

i) Les données détenues par le secteur privé

En 2022, le Bureau de la Conférence a procédé à un examen approfondi de l'accès aux données privées. En juin 2022, la Conférence a examiné la collaboration avec les fournisseurs de données privés et a adopté la Déclaration sur l'accès aux données détenues par le secteur privé et leur utilisation aux fins de la production de statistiques officielles (ECE/CES/103/Add.1). Une équipe spéciale de l'accès aux données privées a été créée en 2023 pour faire suite à la Déclaration et compiler les meilleures pratiques en matière d'intégration des données privées dans la production statistique officielle. La Conférence sera informée des résultats des travaux, avec notamment un tableau de bord des résultats de l'enquête mis à jour en 2024, la page Web consacrée à la question et un modèle de croissance générique (ECE/CES/2025/6).

9. Programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe

a) Rapports sur les travaux de la Conférence des statisticiens européens, de son Bureau et de ses équipes de spécialistes

La Conférence sera invitée à approuver les rapports ci-après, liés au programme de travail de la CEE dans le domaine statistique :

i) Rapport sur l'exécution du programme statistique de la CEE en 2024 (ECE/CES/2025/14) ;

ii) Rapports des réunions du Bureau de la Conférence et de groupes d'experts, rapports d'activité des équipes de spécialistes (groupes directeurs et équipes spéciales) (ECE/CES/2025/14/Add.1-21) ;

iii) Rapport sur la collaboration entre la Conférence des statisticiens européens et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (ECE/CES/2025/19) ;

iv) Rapport annuel du groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale (ECE/CES/2025/21) ;

v) Rapport sur les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du programme statistique (ECE/CES/2025/23).

b) Questions découlant des sessions de 2025 de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe

Au titre de ce point, la Conférence sera informée des incidences sur ses travaux des décisions prises par la Commission de statistique de l'ONU et par la CEE à leurs sessions de 2025 (ECE/CES/2025/20).

c) Documents concernant la planification du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe

La Conférence sera invitée à examiner et adopter les documents officiels du sous-programme Statistiques établis dans le cadre du processus de planification et d'établissement de rapports du Secrétariat de l'ONU :

i) Programme statistique de la CEE pour 2025 (ECE/CES/2025/15).

ii) Programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2026, y compris le programme de publication (ECE/CES/2025/16).

La Conférence sera aussi invitée à examiner le document intitulé « Outline of key components of the UNECE Statistics subprogramme for 2027 » (Aperçu des éléments clefs du sous-programme Statistiques de la CEE pour 2026) (ECE/CES/2025/INF.1) et à formuler des suggestions visant à l'améliorer.

10. Élection du Bureau de la Conférence des statisticiens européens

Le mandat actuel de tous les membres du Bureau de la Conférence prendra fin à la clôture de la réunion plénière de 2025. Des élections se tiendront donc à la réunion plénière de 2025 afin d'élire le (la) Président(e) et les Vice-Président(e)s pour une période de deux ans, courant de juin 2025 à juin 2027.

Conformément aux règles régissant les travaux de la Conférence et de son Bureau (CES/2019/2), les candidat(e)s à l'élection au Bureau sont proposé(e)s par le (la) plus ancien(ne) Président(e) ou Vice-Président(e) de la Conférence à tous les membres de la Conférence dans le cadre d'une consultation.

11. Questions diverses

Toute question supplémentaire dont la Conférence devrait être informée pourra être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. Adoption du rapport et clôture de la réunion

Les décisions concernant les différents points de l'ordre du jour seront adoptées à l'issue de l'examen du point de l'ordre du jour concerné. Un rapport détaillé sera établi à l'issue de la réunion et adressé pour observations à tous les participants. Le rapport final sera traduit en français et en russe.
